



PREPARER VOTRE ARRIVEE : checklist des documents importants à apporter en France

Préambule : TRADUCTION

Tout document officiel que vous apportez, et qui serait rédigé dans une langue européenne, ne nécessitera pas de traduction de la part de l'administration française.

En revanche, si vos documents officiels sont rédigés dans un autre type de langue, il faut penser à les faire traduire. Il y a trois possibilités de traduction acceptées par l'administration française :

- Contacter un traducteur assermenté, une fois que vous êtes arrivé en France. Sur notre site internet, dans la section Couverture Santé, vous trouverez la liste de ces traducteurs.
- Faire appel à l'ambassade de France dans votre pays d'origine. Mais attention, faites bien attention qu'ils vous fournissent des documents traduits et tamponnés par *leurs* services et non un prestataire tiers.
- Faire appel à votre ambassade en France, une fois que vous êtes arrivé dans notre pays.

LISTE DES DOCUMENTS À APPORTER :

Nous vous conseillons de venir avec les documents originaux. Si ce n'est pas possible, ou que vous ne préférez pas, assurez-vous de venir avec le scan de bonne qualité des documents originaux, et des photocopies couleurs de ces docs. La liste ci-dessous de documents à apporter est valable pour vous et pour chaque membre de la famille qui vous accompagnerait.

- Le **passport en cours de validité** pour chaque personne (adulte et mineur) voyageant. (Evidemment, vous ne pouvez pas voyager avec une photocopie du passeport, là il faut réellement avoir son passeport avec soi.)
- le **certificat de naissance** : il doit être lisible clairement, pas de ligne à moitié effacée, raturée, floue. Le certificat doit être daté, signé et tamponné par une administration de votre pays. Ce document sera exigé dans un parfait état de lisibilité par l'administration française afin d'être affilié à la sécurité sociale (l'assurance maladie nationale). Si votre certificat ne leur semble pas recevable, ils vous demanderont de leur fournir un nouvel exemplaire de ce certificat.
- Le **certificat de mariage** : Il doit être lisible clairement, pas de ligne à moitié effacée, raturée, floue. Le certificat doit être daté, signé et tamponné par une administration de votre pays.
- Vos **derniers diplômes** (master et/ou PhD): Si vous venez étudier en France, le détail des relevés de notes de votre diplôme pourrait vous être demandé, en plus du diplôme lui-même.
- Votre **permis de conduire** : utile uniquement si vous avez l'intention de conduire ou de louer un véhicule en France. Le permis de conduire étranger ne peut pas être utilisé comme pièce d'identité en France.
- Le **document justifiant la nature de votre séjour de recherche** en France : convention d'accueil, convention séjour recherche, lettre d'invitation, de nomination...

Les documents suivants peuvent être utiles également :

SANTÉ :

- Si vous êtes Européens ou résident d'un pays européen et bénéficiez donc du système de santé européen, apportez la carte de sécurité sociale européenne. Si vous n'avez pas accès à ce système, et SI vous souffrez de problème de santé chronique nécessitant des soins et médicaments fréquents, nous vous recommandons de prendre une assurance santé privée pour les premiers 5-6 mois en France. En cas de doute, contactez-nous par email pour être conseillé.
- Votre carnet de santé avec les dernières vaccinations et les ordonnances des traitements importants pour vous.

FINANCE :

- La preuve de votre source de financement durant votre séjour en France : document d'attribution de bourse par exemple, ce peut être la convention d'accueil aussi...
- Votre dernière déclaration de revenus dans le dernier pays de résidence.

SPÉCIFIQUE AUX ENFANTS :

- Si vous venez avec vos enfants, pensez à apporter leur bulletins scolaires attestant du niveau acquis.

PHOTO D'IDENTITÉ :

Il vous sera demandé des [photos d'identités aux normes françaises](#). Souvent, l'administration exige même des photos en version électronique. Il est donc préférable d'attendre votre arrivée pour les prendre dans les photomaton recommandés. Voir sur notre site internet dans la section Formalités -> Visa-Titre de séjour